



**ARRONDISSEMENT DES ANDELYS  
CANTON DE ROMILLY SUR ANDELLE**

Code postal : 27 610  
Téléphone : 02-32-48-73-00  
Fax : 02-32-49-28-00

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
ORDINAIRE DU MERCREDI 17 MAI 2023**

Etaient présents :

Monsieur Jean-Luc ROMET, Maire  
Monsieur Didier HOUSSAYE,  
Monsieur Xavier CHIVOT,  
Madame Pascale BIVILLE,  
Monsieur Alain DULONDEL,  
Madame Marie-Claude JULLIEN, Maires Adjoints,  
Monsieur Frédéric VIEUX,  
Monsieur Guy DUPUIS,  
Madame Valérie DELABRIERE,  
Monsieur Jean DELAMARE,  
Madame Marie LANGLET,  
Madame Josette LE BRETON,  
Madame Valérie LEFEBVRE,  
Madame Jocelyne LECOINTRE,  
Monsieur David LEMENAGER,  
Madame Monique MASSELIN,  
Monsieur Pierre-Emmanuel NIOCHE,  
Monsieur Bruno CAUMONT, Conseillers Municipaux.

Absent excusé :

Madame Claire LE TOURNEUR qui avait donné procuration à Madame Pascale BIVILLE  
Madame Nadia ABDELAZIZ qui avait donné procuration à Monsieur Jean-Luc ROMET  
Monsieur Rodolphe CORRON qui avait donné procuration à Monsieur NIOCHE  
Madame Juliette KARP qui avait donné procuration à Madame Valérie LEFEBVRE  
Monsieur Christophe PAILLIER qui avait donné procuration à Monsieur Guy DUPUIS

Secrétaire de séance : Madame Marie LANGLET.

Assistait également à la réunion : Gilbert ROTH, Secrétaire.

Convocation du 20 avril 2023.

Nombre de Conseillers présents : 18 / En exercice : 23 / Votants : 23

Avant d'ouvrir la séance, Monsieur le Maire remercie Madame Aurélie HEBERT (Impartial) et Monsieur François CARON (Paris- Normandie) de leur présence à cette réunion.

Il demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se présenter à Madame Manon LISOWSKI et Monsieur Sébastien BOIMARE, nouveaux agents communaux.

Puis Madame Manon LISOWSKI, secrétaire-comptable, et Monsieur Sébastien BOIMARE, ASVP, se présentent au Conseil Municipal.

**I) Approbation du compte-rendu du mercredi 29 mars 2023**

**Le compte-rendu de la séance du Conseil Municipal du mercredi 29 mars 2023 est approuvé à l'unanimité tel que présenté.**

**II) Approbation du compte administratif 2022 et du compte de gestion 2022**

Monsieur le Maire quitte la salle.

Monsieur VIEUX rappelle au Conseil Municipal qu'il avait commenté succinctement le compte administratif de la Commune lors de la présentation du Budget Primitif 2023 le 29 mars 2023. Il fait part qu'il s'agit du dernier compte administratif sous la nomenclature M14. Il indique que 2022 a été une bonne année au niveau financier pour la Commune. Les dépenses de fonctionnement ont été bien maîtrisées ; au niveau des recettes la Commune a bénéficié d'un rattrapage au titre des taxes additionnelles aux droits de mutation de 89 000 €.

Puis Monsieur VIEUX soumet au Conseil Municipal le compte administratif 2022 de la Commune comme suit :

**a) Compte Administratif 2022 – Grandes masses M14 :**

**Section de Fonctionnement :**

Dépenses :

Prévu	3 692 771,27
Réalisé	2 990 509,84

Recettes :

Prévu	3 692 771,27
Réalisé	3 645 381,04
<b>Résultat</b>	<b>+ 654 871,20</b>

**Section d'investissement :**

Dépenses :

Prévu	3 119 523,29
Réalisé	1 158 602,00

Recettes :

Prévu	3 119 523,29
Réalisé	1 746 483,63
<b>Résultat</b>	<b>+ 587 881,63</b>

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte administratif 2022 tel que présenté.**

Après cet exposé, Monsieur VIEUX présente et commente au Conseil Municipal un tableau qui reprend les recettes et les dépenses 2022 comme suit :

**Section fonctionnement / Exécution 2022 :**

+ Recettes	3 645 381,04
- Dépenses	2 990 509,84
= Résultat	654 871,20

+ Excédent 2021 reporté 415 471,27

= **Résultat de clôture Fonctionnement (I)** 1 070 342,47

**Section investissement / Exécution 2022 :**

+ Recettes	1 746 483,63
- Dépenses	1 158 602,00
= Résultat	587 881,63
+ Solde Investissement 2021 reporté	- 366 349,68
=	<b>Résultat de clôture Investissement (II)</b> 221 531,95
	<b>Résultat de clôture des 2 Sections (I + II)</b> 1 291 874,42
	<b>Reste à réaliser (R.A.R.) (III)</b> - 469 404,00
Dont : Recettes	984 234,00
Dépenses	- 1 453 638,00
	<b>NET DISPONIBLE (I + II + III)</b> 822 470,42
	<b>Reportable en 2023</b>

**b) Vote du Compte de Gestion 2022 de la commune :**

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le Compte de Gestion établi par la Trésorerie des Andelys reprend les mêmes écritures, au centime près, que celles du Compte Administratif.

Il propose au Conseil Municipal de donner son accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte de gestion 2022 de la Commune.**

**Affectation du résultat :****Répartition du résultat de fonctionnement 2022** 1 070 342,47

Solde cumulé Investissement	221 531,95
<u>RAR au 31/12/2022</u>	- 469 404,00
<b>Total</b>	<b>- 247 872,05</b>

Affectation au 1068 Excédents de fonctionnement capitalisés	247 872,05
---	------------

Résultat Fonctionnement reporté au Budget 2023 au R002	822 470,42
--	------------

Solde Investissement reporté au Budget 2023 au R001	221 531,95
---	------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord à l'affectation du résultat 2022 tel que présenté.**

**III) Approbation du compte administratif 2022 du service « eau » et du compte de gestion 2022****a) Vote du compte Administratif du budget « eau »**

Monsieur le Maire quitte la salle de réunion.

Monsieur VIEUX rappelle au Conseil Municipal que dans le cadre de l'adhésion au SIAEPAP, il avait été convenu avec la trésorerie d'arrêter le compte administratif du budget « eau » au 30 juin 2022.

Aucune écriture n'a été passée au niveau du budget « eau » après le 30 juin 2022.

Il représente le compte administratif comme suit :

#### SECTION D'EXPLOITATION

##### **Dépenses**

Prévu -----	195 438,77€
Réalisé -----	9 229,25€

##### **Recettes**

Prévu -----	195 438,77€
Réalisé -----	45 549,38€

Résultat -----	36 320,13€
----------------	------------

Excédent 2021 reporté -----	91 633,92€
-----------------------------	------------

<b>Résultat de clôture exploitation R002 -----</b>	<b>127 954,05€</b>
--	--------------------

#### SECTION D'INVESTISSEMENT

##### **Dépenses**

Prévu -----	159 195,08€
Réalisé -----	

##### **Recettes**

Prévu -----	159 195,08€
Réalisé -----	

<b>Résultat -----</b>	<b>néant</b>
-----------------------	--------------

Solde investissement 2021 reporté -----	115 312,06€
---	-------------

<b>Résultat de clôture investissement R001 -----</b>	<b>115 312,06€</b>
--	--------------------

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte administratif du service « eau » arrêté au 30 juin 2022 tel que présenté.**

#### **b) Vote du compte de gestion budget « eau » 2022 au 30 juin 2022**

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que le compte de gestion, établi par la Trésorerie des Andelys, présente les mêmes écritures que celles du compte administratif.

Il propose au Conseil Municipal de donner son accord.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte de gestion 2022 du service « eau » arrêté au 30 juin 2022.**

#### **c) Vote du compte de gestion budget « eau » au 31 décembre 2022**

Monsieur VIEUX fait part au Conseil Municipal que la trésorerie a repris les résultats de clôture 2021 de la section d'exploitation et de la section d'investissement.

Il indique que les montants ont été transférés au SIAEPAP.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité donne son accord au compte de gestion 2022 du service « eau » arrêté au 31 décembre 2022.

#### **IV) Personnel Communal**

##### **a) Promotion**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que Madame Chantal DUMONTANT, adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe, peut bénéficier d'un avancement de grade d'adjoint technique principal 1<sup>ère</sup> classe.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **donne son accord pour nommer au 1<sup>er</sup> juin 2023 Madame Chantal DUMONTANT au grade d'adjoint principal de 1<sup>ère</sup> classe,**
- **décide de supprimer de l'organigramme du personnel communal un poste d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe.**

##### **b) Diminution de la durée hebdomadaire d'un agent**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier la durée hebdomadaire de travail de Madame Virginie JAFFRE, adjoint technique, de 8h à 7h. En effet, compte-tenu la diminution de la pause méridienne, cet agent n'effectue plus que 1h75 au lieu de 2h lors de sa surveillance au restaurant scolaire.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **donne son accord pour diminuer de 8h à 7h la durée hebdomadaire de travail de Madame Virginie JAFFRE.**

#### **V) Cession à l'euro de la parcelle AH n°530**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que lors de la réalisation du lotissement « Le Clos de la Bergerie », il était prévu sur la parcelle cadastrée section AH N°530 d'une superficie de 16m<sup>2</sup>, l'aménagement d'un transformateur, lequel n'a pas été installé.

Les propriétaires Monsieur et Madame Clifford CARTER, propriétaires des parcelles cadastrées section AH N°528 et 553, souhaitent acquérir la parcelle AH N°530, laquelle jouxte leur terrain.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de céder cette parcelle à l'euro à Monsieur et Madame Clifford CARTER lesquels supporteront les frais notariés à cette cession.

**Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité**

- **donne son accord pour céder à l'euro à Monsieur et Madame Clifford CARTER la parcelle cadastrée section AH N°530 d'une superficie de 16m<sup>2</sup> à charge des acquéreurs de prendre en charge la totalité des frais notariés afférents à cette cession ;**
- **autorise Monsieur le Maire ou Monsieur Alain DULONDEL ou Madame Marie-Claude JULLIEN à signer l'acte de cession à intervenir**

#### **VI) Choix de l'architecte pour la relocalisation et la rénovation thermique des services techniques**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la consultation de 5 architectes pour assurer la maîtrise d'œuvre des travaux de réhabilitation et de rénovation thermique des services techniques municipaux, rue Neuve. Seulement 4 cabinets d'architecture ont répondu.

La Commission d'appel d'offres s'est réunie le 12 mai 2023 et propose de retenir l'offre la mieux-disante, soit celle du cabinet d'architecture Christian MANIERE.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité  
- décide de retenir l'offre du cabinet d'architecture Christian MANIERE ;  
- autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces relatives à ce dossier.

Les 3 entreprises non retenues seront prévenues très rapidement.

Il est prévu début juin une rencontre avec le cabinet Christian MANIER pour l'établissement d'une esquisse et le chiffrage des travaux, afin de solliciter une subvention pour ces travaux.

#### **VII) Convention territoriale globale avec la CAF**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la CAF de l'Eure lors d'une réunion le 7 février 2023 a décidé que la participation qu'elle versait à la Commune sera dorénavant versée directement à la MJC A.L.E.R.

Un avenant à la Convention territoriale globale pour acter cette nouvelle disposition est proposé.

Une entente sera organisée avec la MJC A.L.E.R afin de régulariser cette situation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- autorise Monsieur le Maire à signer l'avenant à la Convention territoriale globale pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2023 au 31 décembre 2025, et tout document s'y référant ;  
- décide de bénéficier des nouvelles modalités de financement et signer tout document s'y référant.

#### **VIII) Demande de subvention au Département pour l'étanchéité de la toiture plate de l'école Maurice Genevoix**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de pallier à l'étanchéité de la toiture plate de l'école Maurice Genevoix. En effet lors de fortes pluies, les infiltrations provoquent d'importants dommages sur la structure.

Les travaux d'étanchéité ont été chiffrés à la somme de 41 199,39 € HT.

Monsieur le Maire fait part qu'une subvention de 30% peut être obtenue du Conseil Départemental.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- donne son accord pour réaliser l'étanchéité de la toiture plate de l'école Maurice Genevoix chiffrée à 41 199,39 € HT ;  
- charge Monsieur Maire de solliciter :

- le Conseil Départemental pour une subvention de 30% pour ces travaux ;
- le Conseil Départemental pour une demande d'autorisation d'anticipation de ces travaux le 10 juillet 2023, compte tenu l'urgence des travaux à réaliser.

#### **IX) Tirage au sort des Jurés d'Assises**

Conformément à l'article préfectoral n°DCL/BCE/2023/341 du 27 février 2023 portant sur le nombre et la répartition des Jurés de Cours d'Assises, le Conseil Municipal à l'unanimité désigne par tirage au sort les 9 personnes suivantes, ayant plus de 23 ans :

- Monsieur Norbert STEIN – 30 rue de la Planquette – Né le 26/04/1939
- Madame Virginie GRAFFIN née RICHARD – 14 rue des Fonderies – Née le 29/08/1987
- Madame Zahia LEFRANCOIS née LAKHDAR – 13 rue Max Arinal – Née le 14/11/1964
- Monsieur Franck BLOT – 27 rue Guy de Maupassant – Né le 29/04/1989
- Madame Sophie WANNYN née HENOCQ – 31 rue du Marché – Née le 04/11/1987
- Madame Christine CORMON née HEBERT – 1382 rue Blingue – Née le 22/12/1965

- Monsieur Mariano DOS SANTOS GOMES – 584 avenue de la Gare – Née le 01/05/1949
- Monsieur Antoine ADIN – 1106 rue Blingue – Né le 17/10/1972
- Monsieur Christopher PLICHET – 3 chemin du Moulin Pouchet – Né le 11/08/1984

## **X) Communications et informations**

### 1) Remerciements

Monsieur Michel DELAGE remercie la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de son épouse Madame Monique DELAGE.

Madame Chantal DUMONTANT et ses enfants remercient la municipalité pour ses marques de sympathie lors du décès de son époux Monsieur DUMONTANT.

RAS, Détente et Découverte, le Judo Club de Pîtres, La Banque Alimentaire de l'Eure, le Cercle philatélique de Pont Saint Pierre, la MJC A.L.E.R, l'Amicale du Personnel Communal, l'Orchestre d'Harmonie, le Tennis Squash de Pont Saint Pierre, les Roses d'Automne, l'UNC de Romilly sur Andelle, les Papillons Blancs, ECLAIR, les Restos du Cœur de l'Eure et RPFC remercient la municipalité pour le versement d'une subvention 2023.

### 2) Eclairage Public

A partir du 15 juin 2023 l'éclairage public sera éteint dans la Commune de Romilly sur Andelle de 23h à 4h du matin. Considérant les travaux de voirie sur la RD321, un laps supplémentaire d'éclairage sera accordé sur cette voie pendant deux mois et demi.

### 3) Villes et Villages où il fait bon vivre

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que Romilly sur Andelle a été désignée première dans sa catégorie des « villes et villages où il fait bon vivre ». A cet effet, France 3 Région Normandie est passée le mardi 16 mai pour un reportage qui a été diffusé.

Monsieur le Maire demande si un conseiller peut enregistrer cet extrait qui sera mis sur le site de la Commune.

### 4) Travaux RD321

Dans le cadre des travaux de sécurité de la RD321, près de 80 administrés, riverains de cette voie ont participé à la réunion organisée le 30 mars au complexe Louis ARAGON. Ont également participé à cette réunion SODEREF qui assure la maîtrise d'œuvre de ces travaux, des représentants de l'entreprise VIA France en charge de ces travaux et des conseillers municipaux. De nombreuses questions ont été posées. Une majorité de ces administrés sont opposés à un plateau surélevé, souhaitent l'installation d'un radar automatique et que les passages piétons soient sécurisés.

Un courrier pour l'installation d'un radar automatique a été envoyé à Monsieur le Préfet.

Il est prévu de sécuriser 11 passages piétons avec une alimentation solaire compte tenu que l'éclairage sera éteint la nuit sur cette voie.

### 5) Dépenses d'investissement imprévues

Monsieur le maire informe le Conseil Municipal de nouvelles dépenses d'investissement comme suit :

- Ampli pour le CARRE : 874 €
- Changement de serveur : 8 320 €
- Solution de sauvegarde de serveur : 1 476 €

- Abonnement annuel cyber attaque : 170 € / an
- Installation d'un nouveau serveur : 1 000 €
- Externalisation des logiciels « Berger Levrault » : 2 500 € / an

Toutes ces dépenses feront l'objet de décisions modificatives budgétaires.

#### 6) Réunion des mairies de l'arrondissement des Andelys

Monsieur le Maire, Madame Marie-Claude JULLLIEN, Monsieur Xavier CHIVOT participeront à la réunion des Maires de l'arrondissement des Andelys à Saint-Marcel le 31 mai prochain.

Monsieur le maire y présentera la politique sportive de la Communauté de Communes Lyons Andelle (CDCLA).

#### 7) Fonds de concours de la CDCLA

Une demande de participation de la CDCLA été demandée pour les travaux d'étanchéité de la toiture plate de l'école Maurice GENEVOIX chiffrés à 41 199,39 € HT.

Ce fond de concours participe à hauteur de 50% pour tout projet mais dont la subvention maximum est de 3 000 €.

#### 8) DECI pour bornes à incendie

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'une subvention avait été sollicitée au titre de la DETR pour l'installation de 17 bornes à incendie.

Il a été proposé à la Commune de présenter cette demande de subvention au titre du Fonds Vert.

Compte tenu que la Commune ne peut bénéficier du Fond vert pour l'installation des bornes à incendie, Monsieur le Préfet a été sollicité afin que la demande de subvention pour les travaux précités soit demandée au titre de la DETR.

#### 9) Nouvelle gendarmerie

Dans le cadre de l'ouverture de nouvelles gendarmeries dans l'Eure, Romilly sur Andelle figure en 3<sup>ème</sup> position.

#### 10) Fibre

La Commune de Romilly sur Andelle est à présent connectée au niveau de la Fibre.

Les Communes de Vandrimare et Flipou ont été les premières communes entièrement connectées à la Fibre dans le canton.

Eure Normandie Numérique THD, qui assure la prise en charge totale des frais d'installation de la Fibre, a offert 2 panneaux informatifs qui seront installés rue Blingue et sur la RD321.

#### 11) Contrat de Relance et de Transition Ecologique (CRTE)

Doivent être inscrits au titre du CRTE :

- les travaux de réalisation de l'Espace de détente intergénérationnel,
- les travaux d'agrandissement et de rénovation thermique de la mairie.

Doivent être également inscrits et seront réalisés en cours d'année 2023 :

- les travaux d'étanchéité de la toiture de l'école maternelle,
- le renforcement de la défense extérieure de lutte contre l'incendie,
- la création d'un verger communal.

Se trouvent en maturation pour le CRTE :



- la relocalisation et la rénovation thermique des services techniques,
- la création d'un kiosque des Arts multi-activité,
- la construction d'une nouvelle gendarmerie.

## 12) Presbytère

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'un bail entre la Commune et la Paroisse depuis 1983, qui était renouvelable tous les 6 ans. Après de maints échanges et rencontres, ce bail a été résilié et il a été établi une convention de mise à disposition du sous-sol et du rez-de-chaussée avec l'association diocésaine d'Evreux.

La Commune conservera l'appartement

## 13) Instruction du droit des sols (IDS)

Il a été instruit pas l'IDS en 2022 98 demandes de permis de construire et de déclarations préalables.

## 14) Travaux de réfection de voirie

La CDCLA a prévu en 2023 la réfection d'une partie de la rue Blingue et d'une partie de la rue Neuve.

## 15) Plan de protection de l'atmosphère Vallée de Seine

Une enquête publique portant sur le plan de protection de l'atmosphère dans la Vallée de Seine se déroulera du 1<sup>er</sup> juin au 30 juin 2023.

Les administrés du Canton de Lyons Andelle pourront consulter ce dossier à la Mairie de Romilly sur Andelle et y apporter leurs remarques.

Le Conseil Municipal devra émettre son avis lors de la réunion du 20 juin 2023.

## 16) Fête de la musique

La MJC Aler et le Comité des Fêtes organiseront la fête de la musique le 21 juin prochain.

## 17) Nettoyage de la commune

A l'initiative de Mesdames Marie QUILVIN et Aurore PERCHET, agents administratifs de la commune, il sera organisé le 27 mai prochain à 9h45 devant la mairie un deuxième nettoyage de la commune.

Y participeront Mesdames Valérie LEFEBVRE et Josette LEBRETON, Messieurs Jean-Luc ROMET, Christophe PAILLIER, Jean DELAMARE, Guy DUPUIS, Xavier CHIVOT, David LEMENAGER et Rodolphe CORON. Un agent du SYGOM sera très vraisemblablement présent au départ.

## 18) Journée de la bicyclette

La commune de Perruel organisera cette année la journée de la bicyclette le dimanche 11 juin 2023 de 9h à 16h.

Tiendront le stand devant la mairie :

- 8h – 10h : Mme Juliette KARP et M. Xavier CHIVOT
- 10h – 12h : Mmes Pascale BIVILLE et Josette LEBRETON
- 12h – 14h : Mmes Marie-Claude JULLIEN et Jocelyne LECOINTRE
- 14h – 16h : M. Didier HOUSSAYE

## 19) Travaux réalisés

Une partie du Chemin du Marché a été équipée d'un éclairage. C'était l'un de nos derniers points noirs.

Nous avons remis en fonctionnement la fontaine du lavoir.

A la mairie, nos services techniques ont repeint les murs et les plafonds du premier étage (salle de réunion, deux bureaux, cuisine et couloir). Ils ont aussi posé des placoplâtres autour des huisseries de la salle d'accueil et du bureau du CCAS. La Wifi est opérationnelle ainsi que la sonorisation de la salle de Conseil.

L'isolation du toit et des murs du logement du Presbytère est entièrement refaite.

## 20) Activités communales passées

Le samedi 1<sup>er</sup> avril, la Municipalité et la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert ont organisé la tenue d'une **pièce de théâtre** de Boulevard. Plus de 200 personnes étaient présentes et le rire y était à l'honneur.

Le lundi 1<sup>er</sup> mai, c'était le traditionnel **Repas des Anciens** à l'espace Louis Aragon. Nous avons accueilli 222 Seniors.

Le lundi 8 mai, nous avons commémoré avec l'**U.N.C. Anciens Combattants** l'Armistice de la deuxième guerre mondiale.

## 21) Activités communales à venir

Le samedi 3 juin, nous organiserons avec quelques mamans notre **12<sup>ème</sup> Fête des Mères** à la Mairie. Nous avons retenu le bas de l'Avenue de la Gare et la rue des Hautes Rives.

Le jeudi 8 juin, l'**UNC** et la **Municipalité** s'associeront pour **commémorer la fin de la guerre d'Indochine** de 1954.

Du lundi 5 juin au vendredi 9 juin, la Commune de Romilly vous propose un **14<sup>ème</sup> Pinceaux d'Andelle** à la Bibliothèque-Médiathèque. « Le Grand Accrochage » : concours de dessins est ouvert à tous les âges. Dépôt des œuvres jusqu'au 5 juin. Un jury sera mis en place.

Le vendredi 9 juin, ce sera le **6<sup>ème</sup> Romilly des Arts** organisé par la Commune. De nombreuses activités artistiques et animations seront proposées devant et à l'intérieur de la Bibliothèque-Médiathèque Jacques Prévert. L'entrée est gratuite.

## 22) Tour de table

Monsieur CHIVOT donne connaissance au Conseil Municipal des dates et des prochaines manifestations :

- Mercredi 24 mai : L'association des Mille Pattes organise une journée aux activités sport athlétisme au gymnase de Romilly sur Andelle avec la CDCLA.
- Du 29 mai au 2 juin : Web radio à la salle Aragon avec la CDCLA
- Dimanche 4 juin : Marché fermier chez Ferme FABERT
- Vendredi 9 juin : Romilly des Arts place EDMONT
- Samedi 10 juin : L'association des Mômes Riders organise un atelier mécanique au stade de la Choule.
- Dimanche 11 juin : Journée de la bicyclette, tous à vos vélos de 9h à 16h.

- Dimanche 18 juin : L'association MCVA organise un Championnat de Normandie à la carrière de Romilly sur Andelle.

Monsieur VIEUX informe le Conseil Municipal du concert de fin d'année, proposé par l'Ecole de Musique le 14 juin 2023.

Madame BIVILLE fait part que des activités de crochet et de couture ont été proposées à des enfants de l'Ecole Louise Michel.

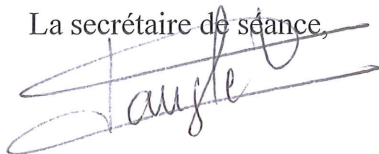
L'exposition de ces confections est proposée aux visiteurs les 25 et 26 mai de 16h30 à 18h à l'Ecole Louise Michel.

Une autre rencontre intergénérationnelle se déroulera avec des élèves de l'Ecole Louise Michel et les résidents de la RPA « La Potière » les 20-27 juin et le 4 juillet.

Des ateliers de peinture, cuisine, jeux seront proposés.

Personne ne sollicitant plus la parole, la séance est levée à 20h40.

La secrétaire de séance,



Marie LANGLET

Le Maire,

Jean-Luc ROMET

